

CATALOGUE DES FORMATIONS

2026

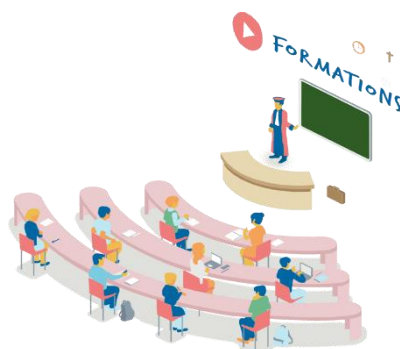


Table des matières

❖ 1/ L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION	3
❖ 2/ LE CESU	4
A-Présentation	4
1- Les locaux pédagogiques	4
2- Accessibilité et handicap	4
B-Formations proposées	5
LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1	5
LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 2	8
LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1	11
LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 2	13
LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES AUX SOINS D'URGENCES EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES	15
FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE	18
FORMATION D'INITIATION AUX PREMIERS SECOURS	22
LA FORMATION AU CHARIOT D'URGENCE	24
FORMATION PRISE EN CHARGE DE L'ARRET CARDIAQUE EN MILIEU HOSPITALIER	26

1/ L'ENGAGEMENT DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'engagement de l'organisme est de former des professionnels paramédicaux, de renforcer et d'actualiser les compétences des personnes formées afin de les amener à adapter leurs pratiques face aux évolutions des métiers, dans un souci permanent d'optimisation des soins fournis aux patients.

Tout au long de votre formation :

- Nous privilégions un accompagnement personnalisé
- Nous partageons des valeurs humanistes et professionnelles
- Nous actualisons et renforçons les aptitudes et les connaissances pratiques et théoriques indispensables à l'évolution de l'exercice de votre fonction.

L'Organisme est certifié QUALIOPi depuis le 03 juin 2022.

Le CESU 11 contribue aux actions de santé publique en améliorant et en développant l'enseignement de la prise en charge des situations d'urgences en santé, au quotidien et en situation d'exception. Il est régi par l'article D6311-19 du Code de la Santé Publique modifié par le décret n°2012-565 du 24 avril 2012 - art. 2

2/ LE CESU

A-Présentation

Le CESU 11 répond à l'ensemble des 6 critères du décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité d'une action de formation à savoir :

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé
- L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics d'apprenants
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus
- La prise en compte des appréciations rendues par les apprenants.

1- Les locaux pédagogiques

- 2 salles de formation
- 1 chambre de simulation

L'ensemble des salles de cours sont équipées de matériel audiovisuel et informatique.



2- Accessibilité et handicap



L'institut s'engage dans l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap.

Mme **PITIE Jennifer**, enseignante et formatrice au CESU est la référente handicap du centre d'enseignement.

Contacts : 04 68 24 27 87 cesu11@ch-carcassonne.fr

Le CESU se trouve au rez-de-chaussée du Centre Hospitalier de Carcassonne ce qui permet d'accueillir aisément des personnes en situation d'handicap. Des sanitaires et des places de parking sont prévus à cet effet.

B-Formations proposées

LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1
--

1- Règlementation

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1.

2- Prérequis

Etre personnel, non-professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médicosociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.

3- Modalité d'inscription

Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr

4- Nombre de participants /session

12 participants

5- Durée et dates de formation

2 jours de formation de 7 heures de face à face pédagogique, soit 14 heures.
Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/fgsu-niveau-1>

6- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

7- Objectifs pédagogiques

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

8- Contenu de la formation

La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 comporte trois modules :

1° Un module, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe).
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.
-

2° Un module d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.

3° Un module, d'une durée de trois heures, sous forme d'un enseignement relatif aux risques collectifs permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement)
- D'identifier son rôle en cas de déclenchement de plan blanc ou de plan bleu
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E.

9- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.

Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

10- Méthodes et modalités d'évaluation

Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation, à chaque fin de module puis en fin de formation.

Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

11- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)

12- Coût

300 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

13- Contact

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

1- Règlementation

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1

2- Prérequis

Etre professionnel exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;

Etre une personne titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles, ou d'accompagnant éducatif et social mentionné dans l'arrêté du 30 août 2021.

3- Modalité d'inscription

Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

4- Nombre de participants /session

12 participants

5- Durée et dates de formation

3 jours de formation de 7 heures de face à face pédagogique, soit 21 heures.
Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/fgsu-niveau-2>

6- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

7- Objectifs pédagogiques

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

8- Contenu de la formation

La formation conduisant, après validation, à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 comporte trois modules :

1° Un module, d'une durée de dix heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant :

- D'identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien.
- D'alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée.
- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats.
- D'arrêter une hémorragie externe.
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...).
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux.
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

2° Un module, d'une durée de sept heures, sous forme d'un enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant :

- D'identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats.
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence.
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène.
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés.
- Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette).
- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.
- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux.

3° Un module, d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant :

- D'identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement).
- De participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN).
- De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée.
- D'être sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

9- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.

Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

10- Méthodes et modalités d'évaluation

Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation, à chaque fin de module puis en fin de formation.

Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

11- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centres Hospitaliers de Carcassonne et Narbonne (11)

12- Coût

440 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

180 EUROS par participant étudiant (non assujetti à la TVA)

13- Contact

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 1
--

1- Règlementation

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1.

2- Prérequis

Etre personnel, non-professionnel de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médicosociale ou d'un cabinet d'un professionnel de santé libéral.

Avoir eu une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 1 datant de moins de 4 ans.

3- Modalité d'inscription

Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

4- Nombre de participants /session

12 participants

5- Durée et dates de formation

1 jour de formation de 7 heures de face à face pédagogique.
Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/recyclage-fgsu>

6- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

7- Objectifs pédagogiques

Être capable de remobiliser les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

8- Contenu de la formation

1° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances relatives aux urgences vitales, organisée en ateliers pratiques composés de groupes de dix à douze personnes ;

2° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.

9- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.

Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

10- Méthodes et modalités d'évaluation

Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation.

Une attestation de participation au recyclage est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

11- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)

12- Coût

160 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

13- Contact

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

LA REACTUALISATION DE LA FORMATION AUX SOINS D'URGENCES DE NIVEAU 2
--

1- Règlements

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1

2- Prérequis

Etre professionnel exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé ;

Etre une personne titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles, ou d'accompagnant éducatif et social mentionné dans l'arrêté du 30 août 2021.

Et avoir une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de moins de 4 ans.

3- Nombre de participants /session

12 participants

4- Durée et dates de formation

1 jour de formation de 7 heures de face à face pédagogique.
Horaires : 8h30/12h - 13h/16h30

Les dates sont consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/recyclage-fgsu>

5- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

6- Modalité d'inscription

Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

7- Objectifs pédagogiques

Être capable de remobiliser les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

8- Contenu de la formation

1° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances relatives aux urgences vitales, organisée en ateliers pratiques composés de groupes de dix à douze personnes ;

2° Une demi-journée portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence ou de l'actualité sanitaire.

9- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Pour chacun des thèmes abordés dans chaque module, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.

Un apport théorique et pratique est ensuite apporté, par un support pédagogique puis par des ateliers du geste sur des mannequins et matériels d'urgence pédagogique. En fin de module, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

10- Méthodes et modalités d'évaluation

Le formateur évalue l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence lors des mises en situation.

Une attestation de participation au recyclage est remise à chaque apprenant, validant l'AFGSU pour 4 années. A l'issue de ces 4 ans, l'apprenant doit s'inscrire à une session de réactualisation d'une journée.

11- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11)

12- Coût

160 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

90 EUROS par participant étudiant (non assujetti à la TVA)

13- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES AUX SOINS D'URGENCES EN SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES
--

1- Règlements

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence modifié par Arrêté du 1er juillet 2019 - art. 1

2- Modules proposés

Module	Durée et horaires	Prérequis	Nombre de participants
Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier (Annexe 3)	3h30 De 8h30/12h ou de 13h/16h30	Module « urgences collectives et situation sanitaire exceptionnelle de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence 1 ou 2	12 à 15
Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminés en établissement de santé (Annexe 4)			8 à 12
Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé (Annexe 10)			12 à 15
Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7)	7h		12 à 24
Décontamination hospitalière approfondie (Annexe 8)	De 8h30/12h - 13h/16h30	Module « Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7) »	12 à 15
Prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (Annexe 9)			12 à 15

3- Dates des formations

Consultables sur notre site internet :

<https://www.ch-carcassonne.fr/formations/cesu-11/formation/situation-sanitaire-exceptionnelle>

4- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

5- Modalité d'inscription

Pour le personnel du centre hospitalier de Carcassonne, inscription par les cadres des services de soins dans lequel travaille l'agent.

Pour les autres participants, inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr .

6- Objectif pédagogique

Acquérir des compétences professionnelles afin d'intervenir en cas d'urgences collectives ou de situations sanitaires exceptionnelles en fonction du poste occupé et de son lieu d'exercice professionnel.

7- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Pré et post test.

Nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilisent les connaissances de chaque apprenant

En fonction des modules, un apport théorique et/ou pratique est apporté par un support pédagogique ou par des ateliers du geste sur matériels pédagogiques. Des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle et matériels pédagogiques.

8- Méthodes et modalités d'évaluation

Le ou les formateurs évaluent l'apprenant sur son savoir-faire et son savoir-être face à une situation d'urgence sanitaire exceptionnelle lors des mises en situation.

Une attestation de formation est remise à chaque apprenant, validant l'Attestation Spécialisée de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en Situations Sanitaires Exceptionnelles pour le module concerné. La validité de chaque module de l'AFSGSU en SSE est subordonnée au suivi d'une actualisation annuelle des connaissances en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique. Cette actualisation des connaissances peut prendre la forme d'exercices ou d'entraînements associant un rappel théorique portant notamment, en fonction des modules, sur la gestion d'une urgence collective, le port des équipements de protection individuels (risques nucléaire, radiologique, chimique, épidémique et biologique), la mise en œuvre d'une chaîne de décontamination ou la prise en charge d'un patient suspect d'infection liée à un risque épidémique et biologique. La participation effective à un exercice ou à un entraînement permet ainsi l'actualisation des connaissances d'un ou le cas échéant, de plusieurs modules.

9- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR des Centre Hospitalier de Carcassonne et Narbonne (11) formateur en situations sanitaires exceptionnelles ou titulaires d'un diplôme universitaire « les soignants dans l'aide médicale urgente et les désastres sanitaires »

10- Coût (non assujetti à la TVA)

Module	Tarifs
Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier (Annexe 3)	150€
Prise en charge d'un afflux massif de victimes non contaminés en établissement de santé (Annexe 4)	
Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé (Annexe 10)	
Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuels et collectifs NRC (Annexe 7)	300€
Décontamination hospitalière approfondie (Annexe 8)	
Prise en charge des patients victimes d'agents nucléaires, radiologiques et chimiques (Annexe 9)	

11- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

1- Règlementation

Arrêté du 31 octobre 2022 relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

2- Public concerné

Ambulanciers du département de l'Aude ayant suivi la formation de 630 heures, conduisant au DEA.

3- Prérequis

Etre détenteur d'un Diplôme d'Etat d'Ambulancier et AFGSU 2 en cours de validité.

4- Nombre de participants /session

10 participants maximum.

5- Durée et dates de formation

3 jours de formation de 7 heures de face à face pédagogique.
8h30-12h/13h-16h30

Pour toute demande de dates veuillez-vous rapprocher du CESU11 par téléphone ou par mail.

6- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine
11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital.

7- Modalité d'inscription

Inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

8- Objectifs pédagogiques

S'intégrer dans le dispositif de l'AMU en tant qu'ambulancier, savoir évaluer la gravité d'une situation urgente, connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et les actes autorisés en autonomie et ceux réalisables sur prescription médicale, identifier les conditions de la réalisation de ces actes, respecter les bonnes pratiques, synthétiser et hiérarchiser les informations à transmettre au médecin régulateur, réaliser les scores et les actes avec aisance et en toute sécurité pour le patient, savoir réévaluer l'état clinique du patient, transcrire les actes réalisés.

Actes en autonomie : prise de la température, pouls, pression artérielle, mesure de la glycémie capillaire, scores de gravité clinique (EVS, EVA, Glasgow, Malinas) mesure de la saturation en oxygène et du Co, réaliser un aérosol de produit non médicamenteux.

Actes sur prescription médicale : réaliser des aspirations endotrachéales sur orifice de trachéotomie, enregistrer et transmettre un ECG à l'aide d'un outil automatisé, administrer en aérosol des produits médicamenteux, administrer par voie orale ou intranasale des produits médicamenteux, administrer des produits médicamenteux par stylo auto injecteur, réaliser une mesure de l'hémoglobininémie.

Réactualisation des connaissances en lien avec l'AFGSU dont la prise en charge de l'ACR et les situations sanitaires exceptionnelles.

9- Contenu de la formation

Module 1 : 3h30 : cadre réglementaire.

Compétences visées :

- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en temps qu'ambulancier ;
- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'aide médicale urgente, leur typologie et leurs modalités d'application ;
- Identifier les mises en œuvre technique des actes et leurs risques ;

Objectif :

Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatif à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.

Eléments de contenu :

- Rappel du cadre réglementaire d'intervention dans le dispositif de l'Aide Médicale Urgente ;
- Décret du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente ;

Module 2 : 14 heures : application des actes professionnels

Compétence visée :

Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patients pris en charge par les services d'aide médicale urgente.

Objectifs :

- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relevant de l'aide médicale urgente ;
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques ;
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence ;
- Evaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster.

Eléments de contenu :

- Concept d'asepsie, de qualité et de sécurité des soins relevant de l'urgence ;
- Principes des actes professionnels à pratiquer selon son domaine de compétences ;

- Appréciation d'un tableau clinique d'asthme aiguë, d'overdose d'opiacés, de choc anaphylactique, d'hypoglycémie, de douleur aiguë, de douleur thoracique sévère ;
- Règles de préparation et d'administration des thérapeutiques sur prescription ;
- Réalisation d'actes professionnels en lien constant avec le médecin :
 - Prise de température, de pulsations cardiaques et de pression artérielle par voie non invasive ;
 - Recueil de la glycémie par captation capillaire brève ou lecture transdermique ;
 - Administration en aérosol de produits non médicamenteux ;
 - Evaluation de la douleur et observation des manifestations de l'état de conscience ;
 - Recueil du taux de saturation en oxygène ou en monoxyde de carbone par voie non invasive ;
- Réalisation d'actes professionnels sur prescription du médecin selon un tableau clinique identifié :
 - Administration en aérosol ou pulvérisation de produits médicamenteux ;
 - Administration par voie orale ou intranasale de produits médicamenteux ;
 - Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur ;
 - Enregistrement et transmission d'électrocardiogramme à visée diagnostique à l'aide d'un outil automatisé ;
 - Recueil de l'hémoglobininémie ;

Module 3 : 3h30. Recueil et traçabilité.

Compétences visées :

- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence ;
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisées pour assurer une continuité de prise en soins adaptés à l'état clinique du patient ;

Objectif :

Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillie auprès du patient pour assurer une prise en soins pluri professionnelle adaptée.

Eléments de contenu :

- Règle de transmission d'informations et de données cliniques à la régulation médicale ;
- Recueil et traçabilité numérique des données nécessaires à une prise en soins en situation d'urgence ;
- Saisie numérique de données et d'actes de soins réalisés.

10- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Un apport théorique est apporté avec appui sur un support pédagogique et par un partage d'expérience du groupe. Nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilisent les connaissances de chaque apprenant.

Mises en situations professionnelles adaptées à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant animées avec jeu de rôle, mannequins et matériels pédagogiques d'urgence.

11- Méthodes et modalités d'évaluation

Pré- test et recueil des attentes des participants en amont de la formation.

Évaluation des connaissances et expériences antérieures.

Post-test.

Évaluation des stagiaires : questionnaire de satisfaction à chaud.

Impact du programme sur l'évaluation des pratiques réalisée à distance de la formation par l'employeur (entretien annuel, évaluation des pratiques professionnelles, ...).

12- Intervenants

Infirmier Diplômé d'Etat ou Médecin du CESU 11

13- Coût

450 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

14- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

1- Objectif de la formation :

Prendre conscience de l'importance du rôle du citoyen en tant que 1er maillon de la chaîne des secours et avoir les bons réflexes en cas d'accident.

2- Public concerné

Tout groupe d'adultes (associations, clubs sportifs...) ou d'enfants (écoles, centre de loisirs...) à partir de 10 ans.

3- Durée et modalités d'organisation

Nombre de stagiaires : à définir

Durée : 2 heures

Lieu : Locaux du CESU 11 ou sur site

Accessibilité : Si vous êtes porteur d'un handicap ou une personne à mobilité réduite, merci de bien vouloir le mentionner lors de votre inscription.

4- Moyens techniques

Mannequins de formation à la prise en charge de l'urgence

Matériels pédagogiques à la prise en charge de l'urgence (Défibrillateur)

5- Contenu de la formation

Conforme à la réglementation l'Arrêté du 30 juin 2017 relatif à la Commission Nationale des formations aux Gestes et Soins d'Urgence.

Qui alerter

Comment alerter

Les gestes élémentaires à pratiquer dans l'attente des secours

6- Méthodes et modalités d'évaluation

Attestation de présence

Une évaluation constante des acquisitions théoriques et gestuelles est réalisée par le formateur lors des faces à face pédagogiques et mises en situation

Questionnaire de satisfaction

7- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences et SMUR du Centre Hospitalier de Carcassonne ou de Narbonne

8- Coût

20 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

9- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

LA FORMATION AU CHARIOT D'URGENCE

1- Public concerné

Infirmier(e)s et aide-soignant(e)s des services de soins.

2- Nombre de participants /session

10 participants maximum.

3- Durée et dates de formation

3 heures de formation.

Pour toute demande de dates veuillez-vous rapprocher du CESU11 par téléphone ou par mail.

4- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine 11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital, en service directement ou dans établissement concerné par la demande.

5- Modalité d'inscription

Inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

6- Contenu de la formation

Cadre légal

Recommandations et organisation du chariot d'urgence

Composition du chariot d'urgence.

La pharmacologie du chariot d'urgence : indications, posologies, voie d'administration, effets secondaires, dilution.

La gestion et l'entretien du chariot d'urgence.

7- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Un apport théorique est apporté avec appui sur un support pédagogique et par un partage d'expérience du groupe. Nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essayer-erreur » qui mobilisent les connaissances de chaque apprenant.

8- Méthodes et modalités d'évaluation

Pré- test et recueil des attentes des participants en amont de la formation.

Évaluation des connaissances et expériences antérieures.

Post-test.

Évaluation des stagiaires : questionnaire de satisfaction à chaud.

Impact du programme sur l'évaluation des pratiques réalisée à distance de la formation par l'employeur (entretien annuel, évaluation des pratiques professionnelles, ...).

9- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences ou SMUR des Centres Hospitaliers de Carcassonne et Narbonne (11).

Docteur Ingrid BASTIDE, Directrice Médicale, Urgentiste.

Mr Jason LASSALLE, Enseignant CESU, Infirmier au SMUR.

Mme Jennifer PITIE, Enseignante CESU, Infirmière au SMUR.

Mme Aude MARMILLON, Infirmière Coordinatrice CESU, Infirmière en réanimation.

Docteur Gérald PELLEGRY, Formateur du CESU 11 diplômé en pédagogie par un DU, Urgentiste.

10- Coût

80 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

11- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr

FORMATION PRISE EN CHARGE DE L'ARRET CARDIAQUE EN MILIEU HOSPITALIER

1- Public concerné

Infirmier(e) et aide-soignant(e)s des services de soins des Centres hospitaliers.

2- Prérequis

AFGSU valide

3- Nombre de participants /session

10 participants maximum.

4- Durée et dates de formation

3h de face à face pédagogique et de pratique in situ.

Horaires : 9h/12h, 13h30/16h30

Pour toute demande de dates veuillez-vous rapprocher du CESU11 par téléphone ou par mail.

5- Lieu de la formation

Centre Hospitalier de Carcassonne, 1060 Chemin de la Madeleine 11000 Carcassonne au niveau des salles CESU 11 au rez-de-chaussée de l'hôpital, en service directement ou dans établissement concerné par la demande.

6- Modalité d'inscription

Inscription auprès de Mme DONS Anne au 04 68 24 27 87, ou par mail cesu11@ch-carcassonne.fr.

7- Objectifs pédagogiques

Être capable d'acquérir les connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'un arrêt cardio-respiratoire et à sa prise en charge avec l'équipe paramédicale puis à l'arrivée du médecin.

8- Contenu de la formation

Reconnaître un arrêt cardio-respiratoire en milieu hospitalier

Maîtriser les gestes de 1^{er} secours dans l'attente de l'équipe médicale

Connaître le matériel d'urgence, maîtriser le contenu du chariot d'urgence et sa maintenance

Connaître et appliquer l'organisation interdisciplinaire de la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire : réanimation de base puis réanimation médicalisé.

9- Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentiel.

Un apport théorique et pratique est apporté, par un support pédagogique et par des exercices sur table. Pour chacun des thèmes abordés, nous utilisons des techniques pédagogiques actives dites « essai-erreur » qui mobilise les connaissances de chaque apprenant.

En deuxième partie de la formation, des mises en situations professionnelles adaptés à la profession et au milieu professionnel de l'apprenant sont animés avec jeux de rôle, mannequins et matériels d'urgence pédagogique.

10- Méthodes et modalités d'évaluation

Pré- test et recueil des attentes des participants en amont de la formation.

Évaluation des connaissances et expériences antérieures.

Post-test.

Évaluation des stagiaires : questionnaire de satisfaction à chaud.

Impact du programme sur l'évaluation des pratiques réalisée à distance de la formation par l'employeur (entretien annuel, évaluation des pratiques professionnelles, ...).

11- Intervenants

Tous nos formateurs sont des professionnels de santé en exercice dans les services de Réanimation, Urgences ou SMUR des Centres Hospitaliers de Carcassonne et Narbonne (11).

Docteur Ingrid BASTIDE, Directrice Médicale, Urgentiste.

Mr Jason LASSALLE, Enseignant CESU, Infirmier au SMUR.

Mme Jennifer PITIE, Enseignante CESU, Infirmière au SMUR.

Mme Aude MARMILLON, Infirmière Coordinatrice CESU, Infirmière en réanimation.

Docteur Gérald PELLEGRY, Formateur du CESU 11 diplômé en pédagogie par un DU, Urgentiste.

12- Coût

80 EUROS par participant (non assujetti à la TVA)

13- Contact :

CESU 11

Tél 04 68 24 27 87

Courriel : cesu11@ch-carcassonne.fr